



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN 2002-2005

Mise en oeuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*

Canada

On peut se procurer ce document en s'adressant à la :
Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Ministère du Patrimoine canadien
Hull (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3577
Internet: <http://www.pch.gc.ca/offlangoff>

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 2003
Numéro de cat. S41-2005-1
ISBN 0-662-67165-1

MESSAGE DE LA MINISTRE

J'ai le plaisir de vous présenter le troisième plan d'action triennal du ministère du Patrimoine canadien destiné à la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Grâce à son plan d'action, de même qu'à son rôle de coordonnateur fédéral en matière d'application de la partie VII de la loi, le Ministère fait encore une fois la preuve de son engagement envers la dualité linguistique du Canada, cet élément essentiel qui témoigne de la grande diversité culturelle de notre pays.

Le Ministère a pour mission de veiller à ce que le Canada soit plus uni et créatif. Afin de remplir cette mission, nous sommes fiers de promouvoir la culture et le patrimoine canadiens, et encourageons la participation active des citoyens et des citoyennes à la vie culturelle. Tout aussi importants sont les liens que nous tissons entre les Canadiens et les Canadiennes des diverses collectivités provinciales et territoriales.

Comme preuve de l'importance que le ministère du Patrimoine canadien accorde au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, on n'a qu'à observer les initiatives horizontales auxquelles il prend part, telles que le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, et la mise sur pied de divers comités qui produisent des résultats significatifs, comme celui, très prometteur, récemment créé par le ministère du Patrimoine canadien et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Le Ministère entend favoriser la dualité linguistique du pays en soutenant des programmes comme Échanges Canada, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Programme de culture canadienne en ligne, ainsi que l'enseignement de la langue seconde, afin que notre jeune génération soit la plus bilingue que le Canada ait jamais connue. Nous appuyons ces initiatives et ces programmes non seulement dans la capitale nationale, mais dans chacune des régions du pays.

Former et renouveler des partenariats en vue de soutenir l'essor de communautés dynamiques et d'aider tous les citoyens et les citoyennes du Canada à jouir d'une belle qualité de vie, voilà les principaux défis que nous devons relever. Je souhaite que nous créions des liens durables entre les principaux ministères et organismes fédéraux et les minorités francophones et anglophones du pays, et que les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines puissent tirer profit de notre diversité culturelle.

La ministre du Patrimoine canadien,

Sheila Copps

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Contexte et responsabilités	5
Structure et mission du ministère	5
Points saillants dans les secteurs	6
Points saillants dans les régions	8

Plan d'action 2002-2005	11
--------------------------------------	-----------

Par secteur

Citoyenneté et patrimoine	12
Affaires culturelles	21
Affaires publiques et communications	26
Affaires internationales et intergouvernementales	30
Planification et affaires ministérielles	36

Par région

Atlantique	37
Québec	41
Ontario	45
Prairies et Nord	49
Ouest	53

Renseignements généraux

INTRODUCTION

Contexte et responsabilités

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, et plus précisément l'article 41, engage tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. L'article 42 confie au ministère du Patrimoine canadien la mission de susciter et d'encourager la coordination de la mise en œuvre de cette politique. Les plans et mesures stratégiques que le Ministère adopte pour mettre en œuvre cet engagement gouvernemental découlent de ces deux articles de la LLO.

L'engagement du gouvernement a été renforcé par l'établissement, en 1994, d'un cadre de responsabilisation pour l'application des articles 41 et 42 de la LLO. Ce cadre formule une série de mesures, notamment l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de l'article 41 par les principaux ministères et organismes fédéraux, maintenant au nombre de 29. En plus de son rôle de coordination, le ministère du Patrimoine canadien est également tenu de préparer un tel plan.

En ce qui concerne les réalisations des 29 ministères et organismes fédéraux au cours de l'exercice 2001-2002, le lecteur peut se reporter au Rapport annuel sur les langues officielles, que la ministre du Patrimoine canadien a déposé au Parlement au début de 2003.

Structure et mission du ministère

Le ministère du Patrimoine canadien met en œuvre l'article 41 de la LLO par l'entremise de ses différents secteurs (Citoyenneté et patrimoine, Affaires culturelles, Affaires internationales et intergouvernementales, Affaires publiques et communications, Planification et affaires ministérielles) et des régions (Ouest, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique). La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO), qui relève du Secteur de la citoyenneté et du patrimoine, a la responsabilité de coordonner les principales activités liées au développement et à l'épanouissement des minorités anglophones et francophones du Canada, et à la promotion de la dualité linguistique.

Le plan d'action de Patrimoine canadien est axé sur les grandes priorités que le Ministère s'est fixées en vue de remplir sa mission à l'égard de la cohésion et de la créativité du Canada :

- ▶ favoriser la création, la diffusion et la préservation des œuvres culturelles canadiennes;
- ▶ favoriser l'accès et la participation à la vie culturelle au Canada;
- ▶ tisser des liens entre les citoyens et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités;
- ▶ promouvoir la compréhension des droits et responsabilités se rattachant à la citoyenneté partagée.

Points saillants dans les secteurs

Le **Secteur de la citoyenneté et du patrimoine** s'implique activement dans le développement des minorités de langue officielle en situation minoritaire principalement par ses Programmes d'appui aux langues officielles. Les partenariats, qu'ils soient fédéraux, provinciaux/territoriaux ou communautaires, visent à appuyer de nouvelles initiatives, comme ce qui a été accompli dans le cadre de l'Entente multipartite sur la culture. La collaboration intergouvernementale est renforcée dans des domaines comme la santé, les services sociaux et la culture, et les ententes sur l'enseignement dans la langue de la minorité sont constamment renouvelées dans toutes les provinces et tous les territoires. De nouveaux protocoles d'entente sont signés avec les ministères et organismes fédéraux dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Compte tenu de l'objectif du gouvernement de doubler d'ici 10 ans le nombre de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais, la DGPALO met particulièrement l'accent sur la promotion de la dualité linguistique du Canada par ses programmes d'apprentissage de la langue seconde. La sensibilisation de la population à la culture francophone est également accentuée grâce à des événements tels que *Les Rendez-vous de la Francophonie* et la conférence annuelle *Le français pour l'avenir*. En outre, de nombreux organismes bénévoles bénéficient d'un soutien leur permettant d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Le Ministère collabore activement aux travaux de divers comités qui se penchent sur les questions liées aux langues officielles. La récente création du Comité de concertation Patrimoine canadien–Communautés francophones acadiennes du Canada vivant en situation minoritaire constitue une étape importante dans la concrétisation de l'engagement de Patrimoine canadien envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère participe également aux comités de Développement des ressources humaines Canada (l'un qui s'intéresse à la francophonie canadienne et l'autre, à la minorité de langue anglaise du Québec), aux comités consultatifs de Santé Canada pour les minorités francophones et anglophones, et au comité récemment mis sur pied par Citoyenneté et Immigration Canada. Il participe également au Réseau des champions ministériels des langues officielles, aux Conseils régionaux des hauts fonctionnaires fédéraux et aux Conférences ministérielles sur les affaires francophones.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui relève du Secteur, dispose d'un site Web s'adressant aux spécialistes du patrimoine et des musées. Tous les efforts sont faits pour accroître le contenu du site dans les deux langues officielles. C'est le cas également de l'Institut canadien de conservation, qui joue un rôle essentiel dans la conservation de notre patrimoine. Le Programme du multiculturalisme favorise l'association de la diversité culturelle à la dualité linguistique au sein des communautés ethnoculturelles dans le but d'accroître les échanges interculturels, et les langues autochtones du Canada sont soutenues parallèlement aux langues officielles afin d'assurer leur visibilité. Conformément à l'objectif de la ministre du Patrimoine canadien d'accroître le taux de bilinguisme chez les jeunes, le programme Échanges Canada fournit aux jeunes Canadiens l'occasion de participer à divers échanges pour apprendre leur seconde langue officielle.

Par l'entremise du **Secteur des affaires culturelles**, le Ministère contribue à la promotion des produits culturels des communautés de langue officielle en situation minoritaire, particulièrement grâce à des programmes comme Présentation des arts Canada, Espaces culturels Canada, le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, et le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Par l'intermédiaire du Fonds canadien de télévision, un niveau adéquat de production d'émissions de télévision de grande qualité est garanti dans les deux langues officielles. TFO, le seul diffuseur de langue française à l'extérieur du Québec, reçoit également l'appui du Ministère dans ses activités de radiodiffusion. Le Programme de culture canadienne en ligne s'efforce d'accroître la disponibilité et la visibilité du contenu culturel numérique de langue française, notamment le contenu qui reflète les réalités des communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Le **Secteur des affaires internationales et intergouvernementales** contribue à l'atteinte des objectifs énoncés dans l'article 41 grâce à son programme Routes commerciales, par lequel il vise à devenir l'un des plus importants exportateurs mondiaux de contenu culturel francophone et anglophone. Il contribue aussi à l'atteinte de ces objectifs en renforçant la reconnaissance nationale et internationale de la diversité linguistique du Canada. Sur la scène internationale, l'objectif du Secteur est de maximiser l'appui accordé à la promotion de la langue française et de la culture francophone en mettant l'accent sur le développement d'un contenu multimédia et interactif en vue de faire connaître, par l'entremise de TV5, l'expertise canadienne dans l'enseignement du français, et aussi en acquérant et en produisant des émissions canadiennes de langue française qui seront diffusées au Canada et à l'étranger.

Dans le domaine du sport, l'objectif du Secteur est de contribuer à l'élaboration de nouveaux outils liés au sport, comme du matériel didactique, dans les deux langues officielles, et de promouvoir le bilinguisme dans tous les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral. De plus, on sollicite la participation des minorités de langue officielle aux grands jeux et autres événements sportifs nationaux qui reçoivent des fonds fédéraux.

Plus précisément, le Secrétariat de la candidature de Vancouver-Whistler pour 2010 s'est engagé à tenir compte de la dualité linguistique dans ses activités promotionnelles et à veiller à ce que la minorité francophone de la Colombie-Britannique soit représentée dans les sous-comités et qu'elle ait la possibilité de participer aux appels d'offres.

Le **Secteur des affaires publiques et des communications** comprend la Direction générale des communications du Ministère, dont les conseillers sont responsables de la mise en œuvre de la nouvelle politique du gouvernement du Canada en matière de communications, en particulier les dispositions relatives aux médias servant les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il comprend également le Secrétariat 2004-2008, qui participera activement aux célébrations commémorant la fondation de l'Acadie et du Québec, et à la promotion des 400 ans de présence francophone en Amérique du Nord. De plus, le Secteur a la responsabilité de veiller à la création d'un espace de consultation en ligne et à l'accessibilité de celui-ci en français et en anglais, et de voir à ce que le contenu canadien ayant trait aux musées du Canada et aux autres institutions culturelles soit disponible sur Internet dans les deux langues officielles.

Le **Secteur de la planification et des affaires ministérielles** fait connaître les trousseaux d'information de Contrats Canada dans les deux langues officielles; il cible particulièrement les fournisseurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire et voit à ce que ces communautés aient accès au processus d'adjudication de marchés de services à l'administration centrale et dans les régions.

Points saillants dans les régions

Les bureaux régionaux du Ministère jouent un rôle très important dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada et dans la promotion de la dualité linguistique auprès des Canadiens. Ces bureaux, qui font partie du Secteur des affaires publiques et des communications, sont répartis entre cinq régions administratives :

- ▶ **La Région de l'Atlantique** (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) considère comme une priorité la préparation des célébrations entourant le 400^e anniversaire de l'Acadie, en 2004, et la coordination d'une approche concertée pour l'élaboration de mesures de soutien gouvernemental (p. ex., PICLO) en vue de favoriser la croissance et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone dans la région.

- ▶ La **Région du Québec** sensibilise, entre autres choses, certains ministères aux besoins des communautés de langue anglaise du Québec en tenant des séances bilatérales avec les ministères et les organismes représentatifs et en prenant part aux travaux de comités interministériels (qui s'occupent, par exemple, de développement des ressources humaines et de santé).
- ▶ La **Région de l'Ontario** s'applique à renforcer la communauté franco-ontarienne, par exemple en améliorant l'accès aux programmes liés aux arts et au patrimoine, en donnant accès aux recherches portant sur la diversité et l'inclusivité, en offrant du soutien aux programmes d'organismes comme *Canadian Parents for French*, en appuyant la communauté franco-ontarienne dans le domaine du tourisme culturel et patrimonial, et en créant un comité d'étude au sein du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de l'Ontario en vue d'une action concertée de la part des intervenants fédéraux dans les initiatives des communautés minoritaires.
- ▶ La **Région des Prairies et du Nord** (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) a établi ses priorités : offrir un soutien concerté dans la région pour l'épanouissement des communautés francophones (p. ex., soutien au développement des arts et du patrimoine et par la coopération interprovinciale/interterritoriale); travailler de concert avec les ministères fédéraux et provinciaux à favoriser la croissance et le développement de ces communautés (grâce au soutien des initiatives communautaires par les sous-comités des langues officielles, à l'établissement de centres de services fédéraux/provinciaux bilingues et au renouvellement des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur l'enseignement dans la langue de la minorité).
- ▶ La **Région de l'Ouest** (Alberta, Colombie-Britannique et Yukon) entend faire porter ses efforts sur le renforcement des liens entre les communautés francophones, anglophones et ethnoculturelles, par exemple en garantissant une représentation au Secrétariat de la candidature de Vancouver-Whistler pour 2010 et dans les divers comités de candidature, en faisant connaître la presse francophone dans les communautés anglophones et ethnoculturelles, et en faisant en sorte que les francophones vivant en milieu rural puissent communiquer dans leur langue et recevoir davantage de services en français.

En plus des priorités mentionnées précédemment, toutes les régions travaillent au renouvellement des ententes entre le gouvernement du Canada et les communautés minoritaires de langue officielle pour le développement de celles-ci dans toutes les provinces et tous les territoires, et des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la prestation de services dans les deux langues officielles et l'enseignement dans la langue de la minorité. Elles mettent de l'avant aussi des initiatives qui profitent aux membres des communautés ethnoculturelles parlant l'une des deux langues officielles du Canada, favorisent la

compréhension mutuelle entre les communautés anglophones et francophones, appuient et coordonnent des activités liées à la jeunesse, veillent à ce que les communautés minoritaires de langue officielle participent pleinement aux activités nationales et internationales, et elles font la promotion de la culture, des arts et du patrimoine de ces communautés.

PLAN D'ACTION 2002-2005

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 – 2005

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

MISSION: Mettre l'accent sur la nécessité de tisser des liens plus étroits entre les Canadiens par la promotion de la compréhension interculturelle et de la citoyenneté responsable, par l'engagement envers la conservation de notre patrimoine et par la compréhension accrue de ce que nous léguons aux générations à venir.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Programmes d'appui aux langues officielles</u></p> <p>Premier objectif</p> <p>Veiller à ce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire soient fortes et appuyées par de nombreux partenaires.</p>	<p><i>Développement communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les ententes Canada-communauté dans toutes les provinces et tous les territoires, en collaboration avec les bureaux régionaux. - Appuyer de nouvelles initiatives renforçant les partenariats entre les communautés (p. ex., Entente multipartite sur la culture, nouveau comité de coordination de Patrimoine canadien). <p><i>Services dans la langue de la minorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière de services dans la langue de la minorité dans les 12 provinces et territoires. - Renforcer la coopération intergouvernementale dans des secteurs comme la santé, les services sociaux et la culture, et appuyer de nouvelles initiatives telles que des projets interprovinciaux/territoriaux. - Participer à la Conférence ministérielle annuelle sur les affaires francophones et à des réunions de représentants gouvernementaux sur les affaires francophones. 	<p><i>Développement communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire peuvent vivre dans leur propre langue dans leur milieu en tant que communautés fortes, dynamiques et inclusives, participer pleinement à tous les secteurs de la société canadienne et assurer leur développement à long terme. <p><i>Services dans la langue de la minorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des programmes et services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité sont accessibles et comparables à ceux offerts à la majorité dans des domaines stratégiques prioritaires.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif (suite)</p>	<p><i>Enseignement dans la langue de la minorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer un protocole multilatéral avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). - Renouveler les ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité. - Appuyer de nouvelles mesures afin d'accroître le recrutement et le maintien en fonction des étudiants admissibles à tous les niveaux d'enseignement (p. ex., éducation préscolaire, centres scolaires et communautaires, initiatives postsecondaires, etc.). - Continuer à verser des bourses d'été aux francophones hors Québec et à appuyer les moniteurs de langue de la minorité. - Maintenir l'accès au Programme de perfectionnement linguistique qui vise l'élaboration d'outils et de méthodes ainsi que la diffusion de renseignements en vue d'appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité. <p><i>Coordination de l'engagement fédéral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer la coordination de l'engagement fédéral, surtout dans les secteurs des arts, de la culture, des soins de santé, de l'immigration, de l'économie et du développement des ressources humaines. - Renforcer le réseau fédéral des coordonnateurs de l'article 41 et mettre à jour le manuel des coordonnateurs. - Renouveler les protocoles d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et en signer de nouveaux. 	<p><i>Enseignement dans la langue de la minorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation dans la langue de la minorité est offerte de façon équitable dans toutes les provinces et tous les territoires. - Les jeunes moniteurs et les boursiers ont la possibilité de perfectionner leur langue maternelle de même que de promouvoir et de mieux apprécier la culture véhiculée par la langue apprise. - Les enseignants, les conseils et commissions scolaires et les organisations à caractère éducatif disposent d'outils et de méthodes pour soutenir l'enseignement dans la langue de la minorité. <p><i>Coordination de l'engagement fédéral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du gouvernement fédéral et les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire sont partenaires à part entière dans le développement durable de ces communautés.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publier trois numéros du <i>Bulletin 41-42</i> par année. - Collaborer avec les organismes centraux (Justice, Conseil du Trésor, Conseil privé) et le Commissariat aux langues officielles. - Maintenir la participation aux travaux de comités interministériels (Développement des ressources humaines, Santé, Citoyenneté et Immigration). <p><i>Recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des recherches sur des méthodes pour fixer des indices d'épanouissement pour les communautés en situation minoritaire; résumer les principaux résultats des sondages sur les langues officielles pour établir les liens appropriés avec la politique en matière de langues officielles. 	<p><i>Recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La portée et les effets du développement des communautés de langue officielle sont documentés et les moyens de contribution sont déterminés; les statistiques et les données sur ces communautés sont reconnues, diffusées et utilisées.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif</p> <p>Faire en sorte que la dualité linguistique soit reconnue et valorisée par l'ensemble des Canadiens.</p>	<p><i>Promotion et rapprochement</i></p> <p>- Appuyer et organiser des activités visant à promouvoir les avantages de la dualité linguistique, ainsi que de la langue et de la culture d'expression française, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ activités de sensibilisation (campagnes de promotion, documentation à l'intention des enseignants, etc.); ▶ diverses activités destinées aux jeunes; ▶ promotion de l'apprentissage de la langue seconde, p. ex., par le biais de sites Web; ▶ activités comme <i>Les rendez-vous de la Francophonie</i> et la conférence <i>Le français pour l'avenir</i>; 	<p><i>Promotion et rapprochement</i></p> <p>- Les Canadiens comprennent et apprécient la richesse que représente la dualité linguistique au sein de la société canadienne et ont le goût d'en faire l'expérience.</p> <p>- Les Canadiens reconnaissent l'importance de protéger et de valoriser la langue et la culture d'expression française, élément fondamental de la société canadienne.</p> <p>- En faisant l'expérience d'une langue et d'une culture différentes, les jeunes font davantage connaître la dualité linguistique chez eux et dans les milieux qui les accueillent.</p>

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ expertise canadienne au sein de l'industrie langagière; ▶ site Web des Programmes d'appui aux langues officielles; ▶ autres outils de communication. <p>- Soutenir plus de cent organismes bénévoles pour qu'ils fournissent des services dans les deux langues officielles de façon à refléter, valoriser et renforcer la dualité linguistique ainsi qu'à encourager la participation des deux groupes linguistiques.</p> <p>- Par l'entremise de Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, faire mieux comprendre et apprécier la dualité linguistique du Canada chez les jeunes en leur offrant la possibilité de travailler dans leur domaine d'études tout en perfectionnant leurs capacités linguistiques.</p> <p><i>Enseignement de la langue seconde</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer un protocole multilatéral avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). - Renouveler les ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'enseignement de la langue seconde dans toutes les provinces et tous les territoires. - Appuyer de nouvelles mesures visant à augmenter le nombre de finissants bilingues. - Continuer à verser des bourses d'été pour l'apprentissage d'une langue seconde et pour les moniteurs de langue seconde. - Maintenir l'accès au Programme de perfectionnement linguistique qui vise l'élaboration d'outils et de méthodes en vue d'appuyer l'enseignement de la langue seconde. 	<p><i>Enseignement de la langue seconde</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Canadiens ont l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle. - Les jeunes moniteurs et les boursiers ont la possibilité de perfectionner leur langue seconde ainsi que de promouvoir et de mieux apprécier la culture véhiculée par la langue apprise. - Les enseignants, les conseils et commissions scolaires et les organismes qui font la promotion de la langue seconde disposent de méthodes et d'outils novateurs pour appuyer l'enseignement de la langue seconde.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif (suite)</p>	<p><i>Coordination de l'engagement fédéral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la visibilité des langues officielles et de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> auprès des ministères et des organismes fédéraux en incitant ceux-ci à encourager leurs clients à mettre sur pied des activités réunissant les deux groupes linguistiques et à participer à la visibilité et à la promotion de la langue et de la culture d'expression française (surtout les organismes du portefeuille). <p><i>Recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un programme de recherche dans le vaste domaine des langues secondes canadiennes et sur la promotion de la dualité linguistique. - Résumer les principaux résultats des sondages sur les langues officielles pour établir les liens appropriés avec la politique en matière de langues officielles. 	<p><i>Coordination de l'engagement fédéral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de l'appareil fédéral encourage une meilleure compréhension et collaboration entre les deux groupes linguistiques. <p><i>Recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La portée et les effets de la dualité linguistique, notamment la langue et la culture d'expression française, sont documentés et les moyens de renforcer cette dualité linguistique sont cernés; les statistiques et les données sur l'apprentissage de la langue seconde et la dualité linguistique sont reconnues, diffusées et utilisées.
<p>Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)</p> <p>Troisième objectif</p> <p>Accroître le contenu canadien accessible aux deux groupes de langue officielle par Internet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des expositions virtuelles en français et en anglais destinées au grand public par le biais du Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada et de mesures concertées du RCIP à l'intention de ses membres. - Financer les musées membres pour qu'ils produisent du contenu dans les deux langues officielles dans le cadre du Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un portail bilingue amélioré (www.museevirtuel.ca) donne accès aux Canadiens des deux groupes linguistiques, par l'entremise du Musée virtuel du Canada, au contenu produit par les musées membres, notamment grâce à des moteurs de recherche et à des campagnes de promotion. - Une foule d'expositions et de produits Web bilingues sont créés annuellement.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Troisième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager fortement les membres à produire du matériel dans les deux langues officielles dans le cadre du programme <i>Souvenirs de chez nous</i> du Musée virtuel du Canada. - Produire continuellement des outils de toute sorte destinés aux spécialistes de musée. 	<p>- L'accès aux ressources bilingues est amélioré par l'entremise du site Web du RCIP (www.rcip.gc.ca) et d'un grand nombre de services.</p>
<p>Quatrième objectif</p> <p>Faciliter l'accès dans les deux langues officielles à l'information créée par les musées canadiens et par nos partenaires internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Incorporer une terminologie bilingue dans l'architecture, les applications et les interfaces de recherche du RCIP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est possible d'accéder, dans les deux langues officielles, aux ressources bilingues et unilingues de nos musées membres. - Des termes choisis sont traduits automatiquement afin d'aider le public à repérer les renseignements voulus sans égard à la langue de travail des musées collaborateurs.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Institut canadien de conservation (ICC)</p> <p>Cinquième objectif</p> <p>Rendre plus accessibles les services et les renseignements de l'Institut canadien de conservation aux communautés minoritaires de langue officielle pour aider celles-ci à sauvegarder et à faire connaître leur patrimoine culturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remanier le site Web de l'ICC afin qu'il renferme une gamme plus étendue de renseignements et de documents dans les deux langues officielles. - Créer une fonction centralisée de services aux clients qui répond aux besoins des communautés en situation minoritaire. - Élargir la gamme des séminaires de formation en conservation donnés en français. - En plus de continuer à fournir des services de conservation aux musées et aux établissements voués au patrimoine du Québec, poursuivre la mise en application du protocole d'entente conclu avec le Centre de conservation du Québec (CCQ), lequel prévoit un cadre pour la prestation de services spécialisés gratuits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés minoritaires ont accès à de nombreux nouveaux documents bilingues qui sont ajoutés au site Web chaque année. - L'ICC fournit des réponses dans les deux langues officielles. - De nouveaux séminaires en français sont ajoutés chaque année pour le bénéfice des communautés minoritaires. - L'entente avec le CCQ est révisée afin de fournir des services gratuits au besoin. - Les Canadiens ont accès à des renseignements utiles, dans les deux langues officielles, sur le soin des trésors de famille et des oeuvres d'art. Ils se familiarisent au monde fascinant de la conservation du patrimoine et sont encouragés à participer à des activités de préservation.
<p>Cinquième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaisant l'intérêt grandissant du public pour la préservation des objets d'importance nationale et des souvenirs et objets de collection personnels, créer un nouveau site Web afin de fournir de l'information et des conseils à un auditoire plus large. - Republier, dans les deux langues officielles, sur le site Web principal de l'ICC, des articles sur la conservation qui sont rédigés par le personnel de l'ICC et publiés à l'extérieur de l'Institut dans des revues spécialisées unilingues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des articles techniques et scientifiques sur la conservation sont diffusés à un plus vaste auditoire.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Direction générale de la politique du patrimoine</u></p> <p>Sixième objectif</p> <p>Rendre plus accessible et faire apprécier davantage le patrimoine des communautés minoritaires de langue officielle du Canada, et contribuer à l'élaboration et à la diffusion des produits et des services de nature patrimoniale de ces communautés.</p>	<p>- Veiller à ce que le Programme d'aide aux musées (PAM) et le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) (volets liés au patrimoine) accordent une attention particulière, au moyen de leurs critères de sélection, aux projets dans les deux langues officielles et à ceux élaborés par les communautés minoritaires de langue officielle.</p>	<p>- Les comités d'évaluation par les pairs et de sélection des projets tiennent compte des contributions et des réalisations des communautés minoritaires de langue officielle et les reconnaissent.</p>
<p>Septième objectif</p> <p>Contribuer à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle par l'embauche de jeunes dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse.</p>	<p>- Dans le cadre de JCT dans les établissements voués au patrimoine, fournir aux jeunes francophones et anglophones membres d'une minorité de langue officielle des occasions de travailler durant l'été dans des musées, des services d'archives et des bibliothèques partout au Canada.</p>	<p>- Les comités de sélection des projets accordent une attention particulière au fait que les jeunes francophones et anglophones membres d'une minorité de langue officielle doivent trouver de l'emploi et contribuer à l'épanouissement de leurs communautés.</p>
<p>Septième objectif (suite)</p>	<p>- Favoriser les échanges liés à JCT dans les établissements voués au patrimoine qui donneront aux participants une occasion de travailler dans leur seconde langue officielle ou dans les deux langues officielles.</p>	<p>- En collaboration avec les organisateurs concernés, davantage d'échanges sont offerts et les employeurs sont plus conscients des avantages qu'il y a à embaucher des participants bilingues.</p>

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Programme du multiculturalisme</u></p> <p>Huitième objectif</p> <p>Promouvoir la valeur de la diversité culturelle et le modèle de dualité linguistique au sein des communautés et groupes ethnoculturels.</p>	<p>- Promouvoir et faciliter des partenariats et des liens au moyen de subventions et de contributions, de la recherche et de la participation à des activités avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>- Les liens au sein de la communauté sont accrus et renforcés, tandis que les relations et la compréhension interculturelles entre les communautés ethnoculturelles et les communautés de langue officielle sont améliorées.</p>
<p><u>Programme des Autochtones</u></p> <p>Neuvième objectif</p> <p>Promouvoir les langues officielles du Canada parallèlement aux langues autochtones dans les trois territoires et au sein des organismes autochtones.</p>	<p>- Négocier la reconduction d'une série d'accords intergouvernementaux avec les gouvernements du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sur la prestation de services territoriaux dans la langue officielle en situation minoritaire et l'apprentissage et le maintien des langues autochtones.</p> <p>- Aider l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) à promouvoir ses programmes et ses activités auprès des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (p.ex., fournir traduction et interprétation en appui à la correspondance, à la rédaction de rapports et aux rencontres des membres).</p>	<p>- Le français et les langues autochtones ont plus de visibilité au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.</p> <p>- Les communautés minoritaires de langue officielle et les communautés et groupes autochtones sont mieux en mesure de participer à divers forums organisés par l'ANCA et par des organismes chargés de la prestation du programme des Autochtones.</p>
<p>Neuvième objectif (suite)</p>	<p>- S'assurer que les organismes autochtones qui font la prestation des programmes gouvernementaux sont en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles lorsque la demande le justifie.</p>	

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU PATRIMOINE

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Programme Échanges Canada</u></p> <p>Dixième objectif</p> <p>Donner l'occasion aux jeunes Canadiens d'apprendre la seconde langue et aux groupes de langue officielle en situation minoritaire d'échanger avec d'autres personnes parlant la même langue qu'eux ailleurs au Canada.</p>	<p>- Poursuivre les efforts pour dépasser l'objectif actuel de 30 pour cent en matière d'échanges mettant l'accent sur les langues officielles.</p>	<p>- Les jeunes Canadiens participent à des échanges dont 30 pour cent prennent en compte les langues officielles.</p>

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D’ACTION 2002 – 2005

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

MISSION: Appuyer une création culturelle canadienne variée et l'accès à celle-ci.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif</p> <p><u>L'édition et l'enregistrement sonore</u></p> <p>Contribuer à la production et à la promotion de produits culturels réalisés par les collectivités minoritaires de langue officielle.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Collaborer avec deux groupes de travail établis par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du Ministère et la Fédération culturelle canadienne-française dans leur travail sur les arts médiatiques, la musique et l'enregistrement sonore.- Établir des lignes directrices plus souples à l'égard des éditeurs de langue officielle minoritaire au sein des composantes du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE).- Appuyer les projets liés à l'édition issus de l'entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne entre le gouvernement du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).- Collaborer à la réalisation du protocole d'entente sur l'édition francophone hors Québec.	<ul style="list-style-type: none">- Sur le plan de la promotion, les artistes francophones hors Québec bénéficient de la collaboration et de l'appui du Bureau de promotion et de relations publiques de Montréal établi par la Fédération culturelle canadienne-française.- Les éditeurs de livre des minorités francophones et acadiennes du Canada bénéficient d'une souplesse opérationnelle accrue.- Les auteurs et les livres de la francophonie canadienne obtiennent une visibilité accrue.- L'identité culturelle des communautés francophones et acadiennes du Canada est plus forte.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Premier objectif (suite)</u></p> <p><u>Les arts</u></p> <p>Contribuer à la production et à la promotion de produits culturels réalisés par les collectivités minoritaires de langue officielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les échanges entre les communautés majoritaires et les communautés minoritaires de langue officielle. - Accroître les informations disponibles sur la diffusion des arts de la scène dans les communautés minoritaires de langue officielle et contribuer au développement des diffuseurs en milieu minoritaire. - Poursuivre le travail amorcé par le comité mixte chargé du protocole d'entente sur les compagnies de théâtre professionnelles de langue française de l'extérieur du Québec. - Tenir compte des préoccupations des associations culturelles des communautés minoritaires en matière de tourisme culturel. - Sensibiliser les organismes culturels des communautés minoritaires de langue officielle aux implications, répercussions et avantages de l'inforoute et des nouvelles technologies. - Poursuivre l'amélioration des services et des prestations en langue française au Centre des arts de la Confédération (Charlottetown). - Maintenir l'appui à la Commission internationale du théâtre francophone et porter une attention particulière aux projets émanant de compagnies de théâtre ou d'artistes canadiens-français. - Favoriser un appui ministériel soutenu aux organismes des communautés minoritaires de langue officielle en ce qui concerne les activités suivantes : 	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences concernant la présentation d'artistes provenant d'autres provinces, ainsi que les considérations particulières accordées à l'inclusion d'artistes provenant des communautés minoritaires de langue officielle, sont maintenues. - Les communautés minoritaires participent aux études sur l'état de la diffusion en milieu minoritaire ainsi que sur les lieux de diffusion. - Les communautés minoritaires participent, avec le Conseil des arts du Canada, les organismes de services et les réseaux de diffuseurs des arts de la scène à la mise sur pied d'ateliers de développement professionnel pour les diffuseurs en milieu minoritaire. - Le plan d'action découlant du protocole d'entente sur les compagnies de théâtre professionnelles est actualisé. - Les intervenants du secteur privé (communautés minoritaires de langue officielle) ont une présence régulière dans les initiatives de la Commission canadienne du tourisme. - Les communautés minoritaires sont informées des avantages des nouvelles technologies. - Les exigences particulières par rapport aux services et aux prestations en langue française au Centre des arts de la Confédération sont maintenues. - La présence des compagnies et des artistes francophones hors Québec sur la scène internationale par le biais des coproductions est accrue.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ programme Présentation des arts Canada; ▶ diffuseurs les plus performants; ▶ réseaux de diffusion desservant les diffuseurs en milieu minoritaire; ▶ programme Espace culturel Canada; ▶ programme Consolidation des arts et du patrimoine canadien; ▶ artistes minoritaires dans le cadre du Programme des capitales culturelles. <p>- Poursuivre les travaux amorcés par le groupe de travail en arts visuels avec le Conseil des arts du Canada.</p>	<p>- L'accès pour les communautés minoritaires de langue officielle aux programmes et aux activités du secteur des Affaires culturelles est accru.</p>
<p><u>La radiodiffusion</u></p> <p>Deuxième objectif</p> <p>Veiller à ce que le système de radiodiffusion reflète la dualité linguistique du Canada, y compris les besoins et les réalités propres aux minorités francophones et anglophones.</p>	<p>- En 2004-2005, faire une évaluation de l'efficacité et des accomplissements du Fonds canadien de la télévision, y compris de l'atteinte des objectifs concernant les minorités de langue officielle.</p> <p>- Surveiller la mise en œuvre, par le CRTC, des recommandations contenues dans son <i>Rapport sur les services de radiodiffusion de langue française en milieu minoritaire</i> (p. ex., la CPAC dans les deux langues officielles, l'extension de <i>La Chaîne culturelle</i>, les services spécialisés numériques).</p>	<p>- Un niveau adéquat de production d'émissions de télévision de qualité, en français et en anglais, est maintenu dans toutes les régions du Canada.</p> <p>- Des émissions de langue française sont diffusées dans toutes les régions du Canada.</p> <p>- La programmation des radiodiffuseurs publics reflète la situation et les besoins particuliers des collectivités minoritaires francophones et anglophones.</p> <p>- Les producteurs francophones hors Québec ont l'occasion de travailler au sein du système canadien de radiodiffusion.</p>

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les objectifs visant à accroître la diffusion d'émissions canadiennes de qualité, y compris des émissions de télévision canadiennes dans les deux langues officielles, autant pour les secteurs de production où la langue officielle est celle de la majorité que celle de la minorité. - Surveiller, par une collaboration continue entre la SRC et la CBC, les activités qui concernent les collectivités minoritaires d'expression française et anglaise. - Continuer de participer au groupe de travail sur les arts médiatiques. - Appuyer les activités de perfectionnement des producteurs francophones hors Québec. - Appuyer TFO (seul radiodiffuseur de langue française hors Québec) dans ses activités de radiodiffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les minorités francophones ont accès à un canal éducatif reflétant leur réalité.
<p><u>La culture canadienne en ligne</u></p> <p>Troisième objectif</p> <p>Promouvoir la création de contenu culturel numérique canadien dans les deux langues officielles et en faciliter l'accès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consacrer environ la moitié des fonds accordés à l'initiative de Culture canadienne en ligne à du contenu francophone. - Investir dans le programme <i>Francommunautés virtuelles</i> administré par Industrie Canada. - Appuyer l'élaboration d'au moins trois outils technolangagiers afin de faciliter la création, la fourniture et l'extraction de contenu numérique en langue française. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les internautes francophones partout au Canada et à l'échelle mondiale ont accès à une quantité accrue de contenu culturel numérique de langue française, y compris du contenu reflétant les réalités des communautés francophones hors Québec. Ce contenu est de plus en plus facile d'accès.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Troisième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la visibilité et le nombre de personnes qui consultent le contenu culturel canadien numérique dans les deux langues officielles en créant un portail culturel ainsi que d'autres initiatives. - Promouvoir la croissance du secteur des nouveaux médias dans toutes les régions du Canada par l'entremise du Fonds canadien des nouveaux médias, le Fonds d'apprentissage des nouveaux médias Canada-Telus, et d'autres initiatives. 	<p>- Des fonds sont mis à la disposition des producteurs d'expression française et anglaise provenant de toutes les régions du Canada pour les aider à créer du contenu destiné aux nouveaux médias et autre contenu numérique.</p>
<p><u>Le film et la vidéo</u></p> <p>Quatrième objectif</p> <p>Contribuer au développement de la production audiovisuelle des communautés minoritaires de langue officielle et à l'amélioration de l'accès aux réseaux de diffusion afin de leur permettre de se voir et de mieux se faire connaître par les Canadiens et les Canadiennes.</p>	<p>- S'assurer que les communautés minoritaires de langue officielle participent aux consultations lors de l'élaboration de nouvelles politiques dans le domaine du film et de la vidéo, et que leurs besoins, commentaires et avis sont considérés lors de l'élaboration de politiques.</p>	<p>- Les politiques du film et de la vidéo répondent aux besoins des communautés minoritaires de langue officielle et favorisent l'accès de leur production auprès de grands diffuseurs nationaux.</p>

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 – 2005

SECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

MISSION : Offrir des services de communications et des programmes pour rejoindre tous les Canadiens et susciter leur participation à un Canada plus cohésif et créatif.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Direction générale des communications</u></p> <p>Premier objectif</p> <p>Utiliser à bon escient les médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les activités de la Direction générale des communications.</p>	<p>- Prêcher par l'exemple en ce qui a trait à l'utilisation de médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>- La Direction générale des communications fait appel plus systématiquement aux services des médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
<p>Deuxième objectif</p> <p>Favoriser, en utilisant la nouvelle politique des communications du gouvernement du Canada, la mise en oeuvre des éléments se rattachant aux médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>- Suivre de près la mise en oeuvre de la nouvelle politique de communications du gouvernement du Canada, de même que les séances de sensibilisation qui s'en suivront.</p> <p>- Renforcer les messages de la Direction générale des communications à ses conseillers en communications en régions concernant les langues officielles, afin de s'assurer que les communications en régions rejoignent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>- Les conseillers en communications de la Direction générale des communications ont une meilleure connaissance des implications de la mise en oeuvre de la nouvelle politique de communications du gouvernement du Canada, particulièrement des dispositions concernant les médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <p>- Les conseillers régionaux ont une meilleure connaissance relativement aux défis liés aux communications avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>

SECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Secrétariat 2004-2008</p> <p>Troisième objectif</p> <p>Appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle par la commémoration et la célébration du Canada de manière à instaurer chez tous les Canadiens et Canadiennes un sentiment de confiance et de fierté et à affirmer leur sentiment d'identité nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan quinquennal <i>Le Canada 2004-2008 : 400 ans de dialogues et de découvertes</i>, édifié à partir de : (1) deux événements clés de la vie de Champlain, soit la fondation de l'Acadie en 1604 et de la Ville de Québec en 1608, et (2) la promotion de 400 ans de vie française en Amérique. - Les célébrations seront axés sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Acadie 2004 : Premiers dialogues</i>, qui mettra l'accent sur la commémoration de l'arrivée des Français en Amérique et l'importance des premiers contacts entre les Français et les premières nations dans le développement et l'évolution des valeurs canadiennes; ▶ <i>2005 : Le Canada d'est en ouest</i>, qui mettra l'accent sur des projets visant à accroître la connaissance des itinéraires empruntés par nos explorateurs et l'essor du modèle canadien fondé sur la diversité; ▶ <i>2008 : Québec : Première ville au Canada</i>, qui permettra de promouvoir la langue et la culture françaises en Amérique par l'entremise d'une collaboration étroite avec les communautés du Québec et de l'extérieur du Québec. - Signer l'entente Patrimoine canadien-Agence de promotion économique du Canada atlantique (10M\$ en Atlantique). - Appuyer financièrement le Congrès mondial acadien en Nouvelle-Écosse en 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenariats avec les gouvernements provinciaux pour la réalisation de projets issus des communautés minoritaires de langue officielle sont accrus. - Le partenariat entre la France et le Canada est renforcé. - La collaboration interministérielle est accrue. - Des projets d'échange pour les jeunes sont créés.

SECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Identité canadienne</u></p> <p>Quatrième objectif</p> <p>S'assurer que les Canadiens des deux langues officielles soient encouragés à participer aux événements et aux célébrations d'envergure nationale et que les langues officielles du Canada soient promues et mises en évidence comme éléments ou symboles valorisés de notre vie et de notre identité nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer à mettre en évidence les langues officielles pendant tous les événements reliés au cérémonial d'État (2002 : cérémonie pour saluer les athlètes olympiques, la Fête du Canada, la cérémonie du 11 septembre, la visite royale, les funérailles d'État Hnatyshyn) et de les inclure dans tous les événements semblables à l'avenir (2003 : la Fête du Canada, l'inauguration du monument koréen aux morts; 2004 : les célébrations de l'Acadie, le Fête du Canada, l'installation du Gouverneur général; 2005 : la Fête du Canada, l'inauguration du monument Trudeau, la visite royale). - Continuer à promouvoir la représentation spécifique (artistes/interprètes) et générale (le grand public) des groupes minoritaires de langues officielles dans tous les événements reliés au cérémonial d'État. - Continuer à promouvoir la sensibilisation et l'appréciation des deux langues officielles dans toutes les nouvelles publications et celles en cours ainsi que dans les documents et programmes reliés aux événements officiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les occasions pour les francophones et les anglophones de célébrer leur culture et de partager leurs histoires sont accrues. - La connaissance et la compréhension de l'histoire, des valeurs et des intérêts de chaque groupe (francophones et anglophones) sont accrues et la compréhension et l'appréciation des deux langues officielles comme réalités et symbols importants de la société canadienne sont mises en valeur.

SECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Services électroniques</p> <p>Cinquième objectif</p> <p>S'assurer que les Canadiens des deux langues officielles puissent être consultés en ligne sur un large éventail de sujets, et favoriser le dialogue sur Internet dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et mettre en place un espace de consultation et des forums de discussion en ligne en français et en anglais (Lieu de rencontre, le Portail de consultations du gouvernement du Canada et Culturescope font les travaux préparatoires). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les groupes des deux langues officielles du Canada sont davantage en mesure de prendre contact et de partager des idées et de l'information. - Le public est consulté sur diverses questions dans les deux langues officielles.
<p>Sixième objectif</p> <p>Augmenter la disponibilité du contenu canadien sur Internet (p. ex., en ce qui concerne les musées canadiens et d'autres institutions culturelles) en français et en anglais, et contribuer à l'élaboration de produits des nouveaux médias dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer de donner accès à un riche contenu culturel canadien en collaboration avec les secteurs privé et public. - Utiliser et promouvoir l'utilisation des outils technolinguistiques conçus pour faciliter le repérage de documents dans les deux langues officielles. - Continuer de promouvoir la visibilité du contenu canadien dans les deux langues officielles. - Présenter de nouveaux sites Web subventionnés par les programmes de financement de Culture canadienne en ligne via la passerelle CultureCanada. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une passerelle est fournie afin d'améliorer l'accès dans les deux langues officielles au contenu culturel canadien qui provient de sources fiables, classées et organisées. - L'utilisation des produits des nouveaux médias au moyen de technologies innovatrices, dans les deux langues officielles est augmentée.

SECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Septième objectif</p> <p>Favoriser l'accès au patrimoine des communautés de langue officielle en situation minoritaire et permettre de mieux l'apprécier, et contribuer à l'élaboration et à la diffusion de produits et services du patrimoine créés par ces communautés du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace visant à promouvoir le commerce électronique de la culture canadienne au Canada et ailleurs. - Établir un répertoire central de renseignements sur la culture canadienne auquel le public a accès. 	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité de promouvoir les industries culturelles canadiennes dans les deux langues officielles au Canada et à l'étranger sera améliorée.
<p>Huitième objectif</p> <p>Assurer la promotion et le respect des dispositions de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles (LLO)</i> dans les cyber-activités du secteur, telles qu'énoncées dans le rapport de la Commissaire aux langues officielles (CLO).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les principaux intervenants sur les enjeux liés à la LLO dans le contexte particulier d'Internet. - Suivre les recommandations de la CLO proposées dans <i>Les exigences relatives aux langues officielles et le Gouvernement en direct</i> (juin 2002). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les cyber-initiatives liées au gouvernement en direct se conforment à la LLO et adoptent une approche proactive comme celles proposées par la CLO.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 - 2005

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

MISSION : Promouvoir la vision canadienne en matière de créativité et de cohésion, au pays et à l'étranger, par la culture, le commerce et le sport.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Commerce et investissement</u></p> <p>Premier objectif</p> <p>Offrir, grâce au programme Routes commerciales, des services de préparation à l'exportation et au développement des marchés au secteur des arts et de la culture, y compris dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>- En collaboration avec le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), travailler à l'appui de la stratégie d'affaires internationale présentée par la <i>Société nationale de l'Acadie</i> pour venir en aide au secteur des arts et de la culture.</p> <p>- Promouvoir le programme Routes commerciales au sein du secteur des arts et de la culture des communautés de langue officielle en situation minoritaire, au moyen de services offerts en partenariat avec Industrie Canada et les Centres du commerce international de l'ensemble du pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ par l'entremise de délégués commerciaux de Patrimoine canadien;▶ en encourageant de nouveaux entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire à explorer les marchés au-delà de leurs communautés;	<p>- Le programme Routes commerciales a pour objectif de faire du Canada l'un des plus grands exportateurs de contenu culturel en français et en anglais au monde.</p> <p>- Une augmentation des exportations ainsi que du nombre d'exportateurs canadiens offrant des services et des produits dans les deux langues officielles (résultats à long terme).</p> <p>- Les exportateurs des arts et de la culture des communautés de langue officielle en situation minoritaire obtiennent des renseignements sur les marchés afin d'accroître leur potentiel sur les marchés internationaux qui les intéressent (résultats à court terme).</p>

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
Premier objectif (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ en offrant des services tels des études de marché, des conseils en matière d'exportation, des renseignements sur les programmes d'expansion des exportations et une aide pour la participation à des foires et à des missions commerciales. 	
<p>Deuxième objectif</p> <p>Faire en sorte que les principes de diversité linguistique et culturelle soient pris en compte dans le cadre de discussions portant sur la politique commerciale, tant à l'échelle nationale qu'internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engager les pays participant aux discussions sur la diversité culturelle et le commerce dans un dialogue plus approfondi sur l'importance de la diversité linguistique. - Promouvoir l'inclusion d'un libellé sur la diversité linguistique et culturelle dans les documents pertinents touchant les enjeux de politique commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance accrue, au niveau national et international, de l'enjeu de la diversité linguistique comme partie intégrante de la promotion de la diversité culturelle, particulièrement dans le contexte des discussions touchant la politique commerciale.
<p><u>Sport Canada</u></p> <p>Troisième objectif</p> <p>Contribuer à l'élaboration de nouveaux produits liés au sport dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO) à un projet pilote ayant pour but de traduire en français du matériel d'instruction pour l'Association canadienne des entraîneurs, en réponse aux recommandations de la Commissaire aux langues officielles d'accroître le bilinguisme dans les sports au Canada. - Participer à des discussions avec les webmestres d'organismes nationaux de sport et concevoir des outils facilitant l'utilisation et la bilinguisation des sites Web; publier un lexique de sport bilingue et exhaustif regroupant des termes dans 34 sports d'été, à l'usage des organismes de sport et du public canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés sportives anglophones et francophones ont accès, pour la première fois, à de nouveaux documents dans les deux langues officielles du Programme national de certification des entraîneurs qui suit l'approche en éducation et en formation axées sur les compétences, grâce à la collaboration de la DGPALO et de Sport Canada. - Le contenu bilingue du site Web destiné aux organismes nationaux de sport et au public canadien est augmenté. - Un lexique de sport qui contient les termes bilingues dans 34 sports d'été est disponible sur le site Web de Sport Canada (lancement prévu : février 2003).

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Quatrième objectif</p> <p>Garantir la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire à des activités liées aux grands jeux, à des manifestations sportives et à d'autres activités nationales financées par le gouvernement fédéral.</p>	<p>- Encourager et faire participer de façon active, par une liaison continue et des ententes formelles, y compris des ententes multipartites, les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux comités des sociétés d'accueil et aux activités touchant les manifestations sportives majeures, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les championnats du monde de soccer féminin de 2002 (19 ans et moins); ▶ les Jeux d'hiver du Canada de 2003; ▶ les championnats du monde d'athlétisme jeunesse de 2003; ▶ les championnats du monde de cyclisme sur route de 2003; ▶ les Jeux d'hiver de l'Arctique de 2004. 	<p>- Le recrutement permanent de bénévoles francophones pour faire valoir la culture canadienne-française se poursuit.</p> <p>- Les initiatives de communication visant les communautés de langue officielle en situation minoritaire prennent plus d'ampleur.</p> <p>- Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont toujours représentées au sein des comités des sociétés d'accueil.</p>

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Affaires internationales</p> <p>Cinquième objectif</p> <p>Poursuivre la collaboration intergouvernementale afin de maximiser l'appui apporté à la promotion de la langue et de la culture d'expression française au Canada et à l'étranger.</p>	<p>- Améliorer la fonction d'enseignement du français assumée par l'opérateur canadien de TV5 à Montréal, notamment en favorisant le développement de contenu multimédia et interactif, et l'accès aux ressources pédagogiques canadiennes en enseignement du français.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Par exemple, l'utilisation d'un condensé d'une demi-heure à partir d'un contenu télévisuel diffusé chaque semaine (projet à l'étude à partir de l'émission PassepArt, magazine culturel), que l'on complète par une section pédagogique d'autoformation sur le site Web affilié au magazine en question. 	<p>- L'accès à des ressources pour l'apprentissage du français auprès des non-francophones du Canada, des États-Unis et de l'Amérique latine est amélioré.</p> <p>- L'expertise canadienne en enseignement du français est mise en valeur à l'étranger.</p> <p>- La visibilité de la programmation canadienne sur TV5 est améliorée, principalement celle provenant de ou concernant les communautés minoritaires francophones du Canada.</p>
<p>Cinquième objectif (suite)</p>	<p>- Contribuer à la programmation canadienne sur TV5, reflétant la diversité de la francophonie canadienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ par la création d'émissions telles que « Ça me dit à Vancouver »; ▶ par un financement lié à la bonification de programmation canadienne qui permettra au Consortium de télévision Québec-Canada d'investir dans des productions et d'acheter les droits d'émissions canadiennes de qualité et également permettre la couverture des activités reliées à la Francophonie. 	

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Sixième objectif</p> <p>Assurer une participation des communautés minoritaires de langue officielle aux activités et manifestations internationales, notamment aux activités de la Francophonie internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité de la francophonie canadienne au Sommet de la Francophonie de Beyrouth (octobre 2002) et aux V^e Jeux de la Francophonie (Niamey, Niger, décembre 2005). 	<ul style="list-style-type: none"> - La vitalité de la francophonie canadienne et la contribution du gouvernement du Canada à l'essor de cette collectivité sont mises en valeur.
<p>Septième objectif</p> <p>Accroître le contenu canadien accessible en langue française, y compris le contenu multimédia.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'appuyer et de financer les activités de la chaîne internationale francophone TV5, y compris l'acquisition et la production de programmation canadienne de langue française pour diffusion sur les signaux canadien et étrangers, ainsi que l'enseignement du français. - Proposer à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie la création d'un observatoire culturel sur la Francophonie internationale dans le cadre de sa programmation pour le biennium 2003-2004. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fonction d'enseignement du français assumée par l'opérateur canadien de TV5, notamment en favorisant le développement du contenu multimédia et interactif, est améliorée. - La circulation de l'information culturelle sur la Francophonie internationale et ses membres comme outil de dialogue interculture est améliorée.
<p>Huitième objectif</p> <p>Favoriser la diffusion des produits culturels provenant des communautés minoritaires francophones, tant au Canada qu'à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'appuyer et de financer les activités de la chaîne internationale francophone TV5, et assurer la diffusion de celle-ci au Canada. - Évaluer la pertinence et la faisabilité de profiter de l'accès du Canada, comme bailleurs de fonds, aux infrastructures techniques de TV5 pour lancer une chaîne internationale entièrement canadienne de langue française en Europe et en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> - La contribution programmatique canadienne à TV5 reflète toute la diversité de la francophonie canadienne. - Les facilités d'accès à de plus grands marchés pour les artistes et créateurs issus de la francophonie canadienne sont accrues.

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p><u>Tourisme</u></p> <p>Neuvième objectif</p> <p>Contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés francophones du Canada atlantique.</p>	<p>- Contribuer à la réalisation d'une vidéo avec la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique pour faire la promotion du produit touristique culturel et patrimonial de l'Atlantique à Rendez-vous Canada, la plus importante bourse touristique du Canada.</p>	<p>- La promotion du tourisme dans la communauté acadienne des provinces de l'Atlantique favorise le développement économique des communautés francophones du Canada atlantique.</p>
<p><u>Candidature de Vancouver-Whistler 2010</u></p> <p>Dixième objectif</p> <p>Veiller à ce qu'un élément de la candidature olympique de Vancouver-Whistler 2010 favorise et renforce l'engagement du Canada à l'égard de la dualité linguistique.</p>	<p>- Faire en sorte que les annonces et les communications publiques portant sur la candidature de 2010 soient présentées dans les deux langues officielles dans les médias majoritaires et minoritaires disponibles.</p>	<p>- Le Canada respecte son engagement à l'égard de la dualité linguistique dans toutes les annonces et les communications publiques portant sur la candidature de Vancouver-Whistler 2010.</p>

SECTEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERGOUVERNEMENTALES

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Onzième objectif</p> <p>Travailler en partenariat avec le sous-comité sur les langues officielles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la région du Pacifique pour garantir le respect et la mise en valeur de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des principes sous-jacents tout au long du processus de candidature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des demandes de proposition dans les deux langues officielles de sorte que la communauté francophone de la Colombie-Britannique puisse examiner les possibilités de marchés pour la candidature de 2010 et rivaliser dans ce domaine. - Veiller à ce que le Comité de candidature de Vancouver-Whistler 2010 établisse des liens avec le sous-comité sur les langues officielles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la région du Pacifique et en fasse usage pour obtenir une orientation et un soutien fonctionnel, échanger des pratiques exemplaires et exercer un suivi horizontal sur les questions en matière de langues officielles concernant la candidature de 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté francophone de la Colombie-Britannique est représentée au sein de divers sous-comités et groupes de travail de Vancouver-Whistler 2010. - Les intérêts de la communauté francophone sont pris en compte tout au long du processus de candidature olympique grâce à une étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 - 2005

SECTEUR DE LA PLANIFICATION ET DES AFFAIRES MINISTÉRIELLES

MISSION : Offrir au ministère du Patrimoine canadien, à sa clientèle interne et externe, un service de haute qualité, pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes, dans des domaines tels que la planification, la gestion financière, le savoir, l'information et la technologie, les examens ministériels et la gestion moderne.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
Premier objectif Sensibiliser les fournisseurs qui oeuvrent dans des secteurs géographiques de langue officielle minoritaire en faisant la promotion des trousseaux d'information de Contrat Canada.	- Distribuer des trousseaux d'information de Contrat Canada intitulées <i>Comment faire affaire avec le gouvernement</i> dans les deux langues officielles auprès des organismes économiques, chambres de commerce, etc.	- Les fournisseurs qui oeuvrent dans les communautés minoritaires de langue officielle sont sensibilisés aux trousseaux d'information de Contrat Canada dans les deux langues officielles.

<p>Deuxième objectif</p> <p>Favoriser l'accès des communautés minoritaires de langue officielle au processus d'attribution des contrats de service du ministère du Patrimoine canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès des communautés minoritaires de langue officielle au processus des contrats de service dans les séances d'information destinées aux employés du Ministère tant à l'administration central que dans les régions. - Établir des liaisons avec les gouvernements provinciaux et les chambres de commerce en vue de préparer des listes d'associations de fournisseurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire. - Travailler en partenariat avec Communication Canada pour recevoir le calendrier des foires et des expositions qui ont lieu à travers le Canada. 	<p>- Les individus, les groupes ou les entreprises issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada ont accès aux contrats dans la langue de leur choix.</p>
--	--	---

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 – 2005

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

La région de l'Atlantique comprend le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et le Labrador.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
-----------	--------------------------------	------------------

RÉGION DE L'ATLANTIQUE		
Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif</p> <p>Appuyer l'organisation des activités en prévision des fêtes du 400^e anniversaire de l'Acadie en 2004.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ministères et organismes fédéraux clefs (par exemple, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), Développement des ressources humaines Canada, la Société Radio-Canada) à appuyer la création de produits touristiques culturels acadiens de l'Atlantique en prévision des 400 ans de l'Acadie. - Appuyer le conseil d'administration de la Société Acadie Nouvelle-Écosse - 2004 et celui du Comité organisateur des activités du 2003-2005. - En collaboration avec les collègues fédéraux et provinciaux, participer au développement d'une stratégie de financement pluriannuel pour le Congrès mondial acadien - 2004. - En collaboration avec APÉCA, gérer le financement d'activités reliées au 400^e anniversaire de l'Acadie par l'entremise du Partenariat culturel et économique du Canada atlantique. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté acadienne de la région de l'Atlantique accueille les visiteurs, met en valeur son passé culturel et historique et offre des produits de qualité. - La communauté acadienne et francophone de l'Atlantique participe pleinement à l'organisation et au déroulement de l'ensemble des activités prévues dans le cadre du 400^e anniversaire de l'Acadie. - La communauté de la région de l'Atlantique célèbre son histoire et sa diversité culturelle dans le cadre du 400^e anniversaire de l'Acadie en 2004.
<p>Deuxième objectif</p> <p>Faciliter la coordination de l'appui des ministères fédéraux à la mise en oeuvre des plans stratégiques de la communauté acadienne et francophone de la région de l'Atlantique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner une approche concertée dans le développement de mesures d'appui gouvernemental envers les projets de la communauté par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). - Organiser des tables de concertation interministérielles pour faire avancer des projets importants pour le développement global de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ministères fédéraux participent davantage et reconnaissent leur responsabilité face au développement et à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone dans la région de l'Atlantique.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE		
Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Troisième objectif</p> <p>Améliorer les services en français à la communauté acadienne et francophone de la région de l'Atlantique afin d'appuyer son développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les travaux des Comités des langues officielles des Conseils fédéraux des hauts fonctionnaires dans les quatre provinces de l'Atlantique. - Aider les membres des Comités des langues officielles à élaborer et mettre en oeuvre des mesures d'imputabilité et d'évaluation pour la mise en oeuvre de la Partie 7 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, en particulier, l'article 41. - Encourager les ministères à mettre en oeuvre les suivis du Symposium atlantique sur les langues officielles qui a eu lieu en 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Conseils fédéraux dans les quatre provinces prennent les mesures pour offrir leurs services dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle et participent à son développement. - Les ministères fédéraux dans la région de l'Atlantique s'engagent davantage à appuyer l'épanouissement de la minorité de langue officielle.
<p>Quatrième objectif</p> <p>Voir à ce que la communauté acadienne et francophone soit mieux outillée pour diffuser les produits acadiens et francophones dans les marchés régionaux, nationaux et internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en collaboration avec les partenaires provinciaux et fédéraux pour obtenir leur appui dans la diffusion des produits acadiens et francophones à l'extérieur de la région et à la préparation d'un inventaire des produits prêts à l'exportation. - Assurer l'accès à un financement adéquat pour faciliter la participation des Acadiens et francophones aux séances d'information ou de formation en marketing. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande diffusion de produits acadiens et francophones à l'extérieur contribue à une plus grande visibilité et stabilité économique. - Les diffuseurs acadiens et francophones de la région de l'Atlantique améliorent leurs capacités de faire la mise en marché de leurs produits sur les plans régional, national et international.
<p>Cinquième objectif</p> <p>Voir à ce que la communauté culturelle francophone et acadienne du nord et du nord-ouest du Nouveau-Brunswick ait accès aux programmes culturels de Patrimoine canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des séances d'information sur les programmes culturels de Patrimoine canadien auprès de la population du nord et nord-ouest du Nouveau-Brunswick ainsi qu'une présence accrue des agents de programmes dans cette région de la province. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté culturelle acadienne et francophone du nord et nord-ouest du Nouveau-Brunswick bénéficie des programmes de Patrimoine canadien.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE		
Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Sixième objectif</p> <p>Encourager les organismes du patrimoine à offrir des services dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec l'Association des musées du Nouveau-Brunswick, offrir à la communauté muséale de l'Atlantique une traduction en français du guide <i>Beginners' Guide to living History</i>, produit par le <i>Museum Association of Newfoundland and Labrador</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Acadiens et les francophones qui oeuvrent dans les musées ou avec les organismes du patrimoine dans les provinces de l'Atlantique sont mieux outillés pour offrir leurs services à la communauté francophone.
<p>Septième objectif</p> <p>Faciliter, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'augmentation du contenu en français sur l'inforoute, et encourager les entreprises à rendre leurs sites Internet bilingues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les partenaires fédéraux et provinciaux sur le projet de Télécommunauté insulaire pour mettre en place un service pouvant répondre aux besoins des Acadiens. - Encourager les entreprises à travailler avec la Télécommunauté insulaire pour augmenter le contenu en français sur Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté acadienne et francophone de l'Î-P-É se positionne davantage dans l'ère des technologies de l'information. - La communauté acadienne et francophone de l'Î-P-É bénéficie d'une plus grande visibilité sur Internet.
<p>Huitième objectif</p> <p>S'assurer que la communauté multiculturelle francophone soit intégrée au sein des organismes acadiens et francophones de la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les organismes francophones et acadiens aux avantages sociaux et économiques d'intégrer les communautés multiculturelles francophones au sein de leurs organismes. - Encourager la mise sur pied de partenariats entre les organismes francophones et acadiens et les ministères fédéraux et provinciaux afin de développer des stratégies d'attrait et d'accueil pour les immigrants francophones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes francophones et acadiens de la région sont sensibilisés aux avantages sociaux et économiques de l'intégration des communautés multiculturelles francophones. - Les communautés multiculturelles francophones bénéficient de la capacité des organismes établis de revendiquer des besoins qui leurs sont particuliers. - Les ministères fédéraux et provinciaux travaillent en plus grande collaboration sur la question de l'immigration dans la région.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE		
Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Neuvième objectif</p> <p>Favoriser une plus grande participation des jeunes francophones et Acadiens aux programmes d'Échanges Canada et Jeunesse Canada au travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des campagnes de promotion de ces programmes dans la région de l'Atlantique. - Profiter des occasions - assemblées générales annuelles des groupes jeunesse, foires de carrières, etc. - pour joindre les jeunes et les inciter à participer à ces programmes. - En partenariat avec les écoles et les organismes, développer une stratégie pour joindre les jeunes dans des milieux ruraux, éloignés ou défavorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes francophones et Acadiens qui participent aux programmes augmente. - Plus de jeunes francophones et acadiens des milieux ruraux, éloignés ou défavorisés participent aux programmes jeunesse.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D’ACTION 2002 – 2005
RÉGION DU QUÉBEC

Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
-----------	-------------------------------	--------------------

RÉGION DU QUÉBEC

Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
<p>Premier objectif</p> <p>Sensibiliser les ministères ciblés aux besoins de la communauté minoritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances bilatérales avec des ministères et des organismes représentatifs afin d'échanger de l'information sur les programmes et les besoins de la communauté minoritaire. - Représenter les intérêts de la communauté minoritaire en participant à des organismes interministériels, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▶ le Conseil fédéral du Québec; ▶ le Comité consultatif des ministères sur les langues officielles (CCMLO); ▶ le Réseau des coordonnateurs nationaux; ▶ le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (CNDRHCMA); ▶ les groupes de travail permanents du CNDRHCMA de DRHC; ▶ le Comité consultatif de Santé Canada pour la minorité anglophone; ▶ le Groupe de travail interministériel sur la participation des anglophones à la fonction publique fédérale; ▶ l'initiative Partenariat rural canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine canadien et les autres ministères comprennent mieux les problèmes de la communauté minoritaire, ce qui augmente la possibilité d'obtenir de l'aide financière du gouvernement fédéral.

RÉGION DU QUÉBEC

Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
<p>Premier objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité de recherche au sein de la communauté pour l'exécution du plan de développement global du <i>Quebec Community Groups Network</i> (QCGN). - Faire connaître les besoins de la communauté dans les divers secteurs par l'entremise du réseau de gestionnaires du Ministère afin que les programmes compatibles avec les priorités de la communauté soient plus accessibles, p. ex. le Programme du multiculturalisme, le Programme d'aide aux musées (PAM), Présentation des arts Canada (PAC) et Espaces culturels Canada (ECC). 	
<p>Deuxième objectif</p> <p>Aider à coordonner et à consolider les liens entre la communauté et les ministères ciblés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des mécanismes (p. ex. des groupes de travail interministériels) afin que les ministères et les communautés élaborent une approche structurée du développement dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). - Trouver d'autres ministères pour élaborer de possibles protocoles d'entente du PICLO. - Étendre la portée des protocoles d'entente actuels, p. ex. à Téléfilm Canada, afin que la minorité de langue anglaise ait d'autres possibilités d'obtenir de l'aide. - Effectuer un suivi des résultats obtenus en ce qui concerne le développement communautaire prévu dans les plans d'action des ministères en vertu de l'article 41. - Étudier la possibilité de créer un sous-comité du Conseil fédéral du Québec en matière de langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La collaboration entre les ministères et les communautés s'améliore; elle est fondée sur de l'information à jour au sujet des besoins de la communauté en matière de développement. - La communauté minoritaire est plus visible auprès de partenaires éventuels. - L'aide que le Ministère accorde à des initiatives communautaires horizontales est consolidée.

RÉGION DU QUÉBEC		
Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
Deuxième objectif (suite)	- Favoriser les partenariats intersectoriels au sein du Ministère (par l'entremise du Programme du multiculturalisme et du PAM) à des fins de développement communautaire.	

RÉGION DU QUÉBEC

Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
<p>Troisième objectif</p> <p>Encourager les initiatives conjointes du Ministère et de la communauté qui aident au développement de la communauté minoritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le plan de développement global du QCGN pour : <ul style="list-style-type: none"> ▶ faire connaître les besoins de la communauté dans l'exécution et/ou l'élaboration de programmes et de services ministériels; ▶ élaborer des initiatives communautaires à ajouter aux annexes ministérielles des protocoles d'entente du PICLO; ▶ faire connaître les les plans d'action en matière de développement communautaire des ministères ciblés par le PICLO. - Appuyer les efforts du Comité consultatif de Santé Canada pour la minorité anglophone qui visent à rendre les services sociaux et de santé en anglais plus accessibles, au moyen d'un réseau d'entraide et du développement des ressources humaines. - Travailler avec le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone en vue de favoriser le développement de l'économie et des ressources humaines de la communauté, surtout dans les régions rurales et éloignées. - Évaluer la première génération de protocoles d'entente du PICLO avec pour objectif de recevoir le soutien stratégique des partenaires fédéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins de la communauté sont mieux compris et, par conséquent, l'aide ministérielle est plus accessible. - Le Ministère et d'autres institutions du gouvernement fédéral accordent plus d'aide aux initiatives communautaires. - Le soutien stratégique comble les lacunes en matière de développement communautaire.

RÉGION DU QUÉBEC

Objectifs	Principales mesures proposées	Résultats attendus
<p>Troisième objectif (suite)</p>	<p>- Fournir de l'aide intraministérielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ dans le cadre du Multiculturalisme, faire disparaître les obstacles structurels à l'emploi de membres de minorités visibles de langue anglaise et promouvoir leur participation aux processus décisionnels; ▶ dans le cadre du PAM, développer les collections et améliorer la capacité organisationnelle des musées qui font connaître le patrimoine des anglophones, surtout dans les régions rurales et éloignées; ▶ dans le cadre de PAC et ECC, aider les promoteurs de produits culturels à attirer une plus vaste clientèle qui comprend la communauté de langue anglaise. 	
<p>Quatrième objectif</p> <p>Encourager la compréhension mutuelle entre la communauté de langue française et celle de langue anglaise.</p>	<p>- Favoriser l'accès aux programmes du Ministère qui encouragent l'apprentissage et l'utilisation de la seconde langue officielle, p. ex. le Programme de bourses d'été de langues, le Programme de moniteurs de langues officielles, Échanges Canada et Jeunesse Canada au travail.</p>	<p>- Les jeunes de la minorité de langue anglaise ont l'occasion de mieux connaître et d'utiliser plus souvent la seconde langue officielle.</p> <p>- Les communautés de langue officielle sont davantage appréciées.</p>

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D’ACTION 2002 – 2005

RÉGION DE L’ONTARIO

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif</p> <p>Poursuivre la relance des programmes de langues officielles afin de maximiser l’appui apporté à la communauté franco-ontarienne et de favoriser le développement de cette communauté en mettant l’accent sur la participation des minorités raciales et ethnoculturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler l’entente fédérale-provinciale sur la prestation de services provinciaux en français et la promotion de la dualité linguistique. - Mettre sur pied un comité de travail au sein du Conseil fédéral des hauts fonctionnaires en Ontario, en vue de favoriser l’action concertée des intervenants fédéraux en consultation avec les représentants de la communauté franco-ontarienne et organiser au moins une rencontre par année. - Favoriser la signature d’un protocole d’entente entre les ministères fédéraux à vocation économique et le Regroupement franco-ontarien de développement économique et d’employabilité (RDÉE). - Augmenter la capacité organisationnelle et les compétences des responsables des organismes francophones de l’Ontario par la formation. - Faciliter le développement de la communauté francophone de l’Ontario dans toute sa diversité par l’entremise du Programme d’appui aux communautés de langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La province offre des services en français et en fait la promotion dans les endroits désignés par la Loi 8. - Les plans d’action des ministères identifient clairement les initiatives qui seront entreprises pour appuyer le développement de la communauté francophone de l’Ontario. - Le Programme d’appui aux communautés de langues officielles participe au développement de la communauté francophone de l’Ontario. - Les organismes francophones comprennent la gestion axée sur les résultats et l’applique dans leur planification. - Les structures d’accueil et d’intégration pour les immigrants francophones sont mises en place.

RÉGION DE L'ONTARIO

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif</p> <p>Effectuer un rapprochement entre les Canadiens des deux communautés de langue officielle.</p>	<p>- Donner un appui à la programmation de <i>Canadian Parents for French</i> en Ontario et faciliter le réseautage entre cet organisme et les organismes francophones de l'Ontario.</p>	<p>- L'appréciation mutuelle entre les deux communautés de langue officielle est accrue.</p>
<p>Troisième objectif</p> <p>Inclure la communauté franco-ontarienne dans les stratégies du tourisme culturel et patrimonial.</p>	<p>- Appuyer la création de produits culturels, de circuits touristiques, et mettre en valeur le patrimoine franco-ontarien.</p>	<p>- Les retombées économiques et culturelles sur la communauté franco-ontarienne et la communauté majoritaire sont accrues.</p>
<p>Quatrième objectif</p> <p>Accroître la présence du français dans les événements sportifs majeurs se déroulant en Ontario.</p>	<p>- Fournir un appui technique au Comité organisateur du Championnat du monde 2003 du cyclisme à Hamilton, afin d'identifier les sources d'appui disponibles pour la traduction et l'interprétation.</p>	<p>- La prestation des services en français est pleinement intégrée à tous les aspects de l'événement.</p>
<p>Cinquième objectif</p> <p>Faciliter la croissance du français sur l'inforoute par une participation accrue des communautés francophones de l'Ontario.</p>	<p>- Fournir un appui technique aux organismes afin d'identifier les sources d'appui disponibles.</p>	<p>- Le nombre de sites Internet en français de la communauté francophone de l'Ontario est augmenté.</p>

RÉGION DE L'ONTARIO

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Sixième objectif</p> <p>Accroître la participation des jeunes francophones au marché du travail et à Échanges Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer et coordonner les activités reliées au programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles en Ontario et faire la promotion d'Échanges Canada auprès des organismes francophones de l'Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des centaines de jeunes francophones bénéficient d'une expérience de travail enrichissante dans leur langue seconde, dans leur domaine d'étude et dans une autre région du pays grâce à Jeunesse Canada au travail. - Les jeunes francophones de l'Ontario connaissent et participent au programme Échanges Canada.
<p>Septième objectif</p> <p>Améliorer la capacité des collectivités rurales francophones à faire face au changement et à planifier l'avenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Appuyer les communautés rurales francophones dans l'élaboration de plans stratégiques. -Développer et accroître le leadership et l'expertise à l'échelle locale et rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan stratégique de développement de la communauté tient compte des défis du milieu rural.
<p>Huitième objectif</p> <p>Améliorer l'accès aux programmes des arts et du patrimoine afin d'aider au développement de la communauté francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir de l'information et un appui technique aux organismes francophones admissibles afin de faciliter l'accès aux programmes de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les diffuseurs francophones du domaine des arts reçoivent des fonds pour leur programmation. - Le réseau francophone de diffusion des arts en Ontario est plus fort. - Le volet d'appui au développement du programme Présentation des arts Canada est assuré par un tiers (communauté francophone).

RÉGION DE L'ONTARIO

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Neuvième objectif</p> <p>Accroître la participation des minorités raciales francophones aux processus décisionnels; accroître l'accès à la recherche en ce qui a trait aux questions liées à la diversité et l'inclusivité par rapport à la francophonie ontarienne; accroître la capacité des minorités raciales et ethnoculturelles francophones en Ontario à préparer des projets qui s'inscrivent dans le cadre du Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un appui technique et financier (Phase II) dans le but d'accroître la participation des parents/membres des communautés de minorités raciales et ethnoculturelles francophones dans le processus décisionnel (comité de parents à Ottawa). - Fournir un appui technique et financier pour mener une recherche action-communautaire axée sur les besoins, les lacunes et les priorités de la communauté francophone sur les questions liées à la diversité et l'inclusivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents/membres des minorités raciales et ethnoculturelles francophones sont habilités à influencer et à participer à l'élaboration de politiques publiques dans des dossiers qui touchent leur inclusion dans le domaine de l'éducation à Toronto et à Ottawa. - Le ministère et d'autres organismes fédéraux appuieront des projets de recherche axés sur les besoins, les lacunes ou les priorités identifiés par la communauté francophone sur les questions liées à la diversité et l'inclusivité. - Les minorités raciales et ethnoculturelles francophones en Ontario sont en mesure de développer des projets qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs du Programme du multiculturalisme.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D’ACTION 2002 – 2005

RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

La région des Prairies et du Nord comprend la Saskatchewan, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif</p> <p>Appuyer de façon concertée, au sein de la région, le développement des communautés francophones du Manitoba (MB), de la Saskatchewan (SK), des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et du Nunavut (NT).</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réévaluer et réorienter le processus de la collaboration interprovinciale et interterritoriale en ce qui a trait à l'appui de projets de l'Ouest et du Nord.- Développer une stratégie régionale au sein du Ministère pertinente à la réalité et aux priorités artistiques et patrimoniales des communautés francophones des Prairies et du Nord.- Renforcer l'approche horizontale intraministérielle quant à l'accès de la communauté aux divers programmes du Ministère (p. ex. Multiculturalisme, Échanges Canada, Espaces culturels Canada, Présentation des arts Canada).	<ul style="list-style-type: none">- Le plan stratégique conjoint entre le Ministère et les communautés francophones est développé pour la gestion des projets de nature interprovinciale et interterritoriale.- Le Ministère appuie le développement artistique et patrimonial des communautés francophones des Prairies et du Nord par des interventions concertées.- Les communautés francophones ont accès à divers programmes du Ministère (autres que le programme d'appui aux communautés de langue officielle).

RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Deuxième objectif</p> <p>Assurer une approche concertée et cohérente pour le développement et l'épanouissement des communautés francophones auprès d'autres ministères fédéraux et provinciaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en oeuvre d'initiatives spéciales des communautés francophones des Prairies et du Nord par l'entremise des sous-comités des langues officielles des Conseils des hauts fonctionnaires fédéraux et avec la participation active des organismes communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère assume le leadership et la coordination au sein des sous-comités des langues officielles. - Les centres de services bilingues (guichets uniques) au Manitoba, en Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest offrent plus de services.
<p>Deuxième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un colloque sur les langues officielles, organisé par les sous-comités des langues officielles des Conseils des hauts fonctionnaires fédéraux des Prairies et du Nord. - Participer à l'établissement de centres de services bilingues pour la prestation de services gouvernementaux et communautaires en collaboration avec les divers niveaux de gouvernement. - Participer au renouvellement des ententes fédérales provinciales/territoriales relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des communautés francophones en ce qui a trait à l'enseignement dans la langue de la minorité est appuyé par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Troisième objectif</p> <p>Appuyer le développement et l'expansion des infrastructures des communautés francophones, ainsi que la consolidation des acquis.</p>	<p>- Appuyer le développement et l'expansion des infrastructures, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Au Manitoba, projet de construction d'une salle de théâtre (Cercle Molière) et rénovation des espaces culturels (Centre culturel franco-manitobain); ▶ Construction d'un centre scolaire et communautaire (Saint-Vital (MB)); construction de centres culturels et communautaires (Yellowknife (TNO) et Iqaluit (NT)); ▶ Étude de faisabilité pour les communautés de Moose Jaw (SK) et Saskatoon (SK), définissant les besoins des francophones en ce qui a trait à la création d'un centre communautaire; ▶ Fonds de démarrage pour le développement d'un centre de création (projet « Scène III ») à Saskatoon dont la compagnie théâtrale La Troupe du Jour est un des partenaires; 	<p>- Des partenariats sont établis afin d'appuyer les initiatives des organismes culturels, artistiques et patrimoniaux des communautés francophones des Prairies et du Nord.</p>
<p>Troisième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseaux de diffusion provinciaux ou territoriaux pour les artistes des Prairies et du Nord; ▶ Structure organisationnelle permanente de la Fête fransaskoise. 	

RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Quatrième objectif</p> <p>Assurer la pleine participation des communautés francophones à des activités d'envergure nationale et internationale afin de les aider à profiter des retombées économiques et culturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la visibilité et la participation des communautés francophones aux événements sportifs d'envergure nationale et internationale ayant lieu dans les Prairies et le Nord : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Jeux du Canada d'été (2005 - SK); ▶ Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (2002 - MB). - Exploiter les événements locaux, provinciaux et interrégionaux comme tremplin aux événements d'envergure nationale et internationale : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Jeux de la francophonie canadienne (2005); ▶ Jeux de l'Ouest (2003); ▶ Champlain 2004-2008. - Assurer la participation et la reconnaissance de la contribution de la communauté fransaskoise dans le contexte des célébrations du centenaire de la province de la Saskatchewan en 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> - La participation et la visibilité de la région et des communautés francophones à tout événement d'envergure nationale ou internationale sont accrues. - La contribution des francophones des Prairies et du Nord à l'histoire et au développement du Canada est reconnue. - Les francophones participent aux activités spéciales pour célébrer le centenaire de la Saskatchewan en 2005.
<p>Cinquième objectif</p> <p>Renforcer les liens entre les communautés francophones et la majorité anglophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'orientation stratégique de la communauté francophone du Manitoba pour 2001-2050, axée sur l'agrandissement de l'espace francophone. - Appuyer le rayonnement de <i>Canadian Parents for French</i> (CPF) par : 	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie d'accueil et d'inclusion des francophones, des familles exogames, des immigrants et des francophiles est mise en oeuvre. - Les parents anglophones sont sensibilisés aux objectifs et activités de <i>Canadian Parents for French</i>.

RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Cinquième objectif (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ l'établissement d'une association aux TNO; ▶ la sensibilisation aux objectifs de CPF au Nunavut. - Faciliter la participation des communautés francophones à des programmes d'emplois et d'échanges (Jeunesse Canada au travail et Échanges Canada). - Promouvoir de nouvelles pistes de dialogue et de collaboration entre la communauté francophone et la majorité anglophone. 	<ul style="list-style-type: none"> - La participation de la clientèle jeunesse dans des programmes d'échanges et d'emplois est accrue. - Le dialogue et la collaboration entre les communautés francophones et la majorité sont améliorés.
<p>Sixième objectif</p> <p>Appuyer l'inclusion des immigrants francophones aux communautés minoritaires francophones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler de près avec les communautés francophones et avec les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux dans la mise en place d'une stratégie d'accueil et de rétention de la population immigrante francophone dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les immigrants francophones s'intègrent aux communautés francophones des Prairies et du Nord.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN – PLAN D'ACTION 2002 – 2005

RÉGION DE L'OUEST

La région de l'Ouest comprend l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Premier objectif</p> <p>Renforcer les liens entre les communautés francophone, anglophone et ethnoculturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer qu'un membre de la communauté francophone continue à siéger au Conseil d'administration du Secrétariat Vancouver-Whistler 2010.- S'assurer que la communauté francophone est représentée aux différents comités de la soumission Vancouver-Whistler 2010.- Maintenir et promouvoir la diffusion de la presse francophone auprès des communautés anglophones et ethnoculturelles.- Encourager le maintien des services d'information en français de la Société Radio-Canada.	<ul style="list-style-type: none">- Le Secrétariat Vancouver-Whistler 2010 tient compte de la dualité linguistique canadienne.- Les communautés francophones, anglophones et ethnoculturelles travaillent ensemble pour avoir un meilleur accès aux services d'information régionaux.
<p>Deuxième objectif</p> <p>Faire en sorte que les francophones en milieu rural puissent communiquer dans leur langue et vivre pleinement leur culture.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Aider la communauté francophone pour qu'elle soit bien représentée au programme Partenariat rural canadien.- Travailler en étroite collaboration avec les associations communautaires régionales afin de mieux connaître les besoins des communautés rurales.	<ul style="list-style-type: none">- Les communautés rurales sont moins isolées et reçoivent plus de services en français.

RÉGION DE L'OUEST

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Troisième objectif</p> <p>Assurer une approche concertée et cohérente pour le développement et l'épanouissement des communautés francophones de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un partenariat efficace et durable entre la communauté francophone de la région de l'Ouest, les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territorial impliqués dans les différents secteurs de développement. - Organiser des rencontres interministérielles afin de permettre à tous les organismes oeuvrant dans la communauté de prendre connaissance des différentes sources de financement offertes par les gouvernements fédéral et provincial. - Sensibiliser les ministères aux besoins de la communauté francophone de la région de l'Ouest. - Travailler en étroite collaboration avec les autres programmes du ministère du Patrimoine canadien afin que tous les secteurs de la communauté francophone aient accès à ces programmes. - Aider la garderie francophone au Yukon à obtenir du financement pour accueillir plus d'enfants. <p><i>Alberta</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactiver le comité tripartite pour le développement de l'économie et des ressources humaines afin de combler un plus grand nombre de besoins de la communauté franco-albertaine. <p><i>Colombie-Britannique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au sous-comité des langues officielles du Conseil fédéral des hauts fonctionnaires du Pacifique pour améliorer la prestation des services en français. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté francophone de la région de l'Ouest peut vivre en français dans son milieu en tant que communauté forte, dynamique et inclusive, et elle peut participer pleinement à tous les secteurs d'activité de la société et assurer son développement à long terme. - Les besoins de la communauté francophone de la région de l'Ouest sont reconnus et comblés grâce à une meilleure collaboration entre les ministères fédéraux, provinciaux et territorial. - Les services fournis par le ministère du Patrimoine canadien et ses bureaux de district répondent mieux aux besoins de la communauté francophone. - La communauté franco-yukonnaise est dotée d'un service de garderie plus important.

RÉGION DE L'OUEST

Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Quatrième objectif</p> <p>Faire en sorte que les francophones de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon aient une meilleure connaissance des services qui leur sont offerts en français et qu'ils se sentent plus à l'aise d'en faire la demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer une trousse d'information au sujet des programmes offerts par les différents ministères fédéraux à la communauté francophone. - Partager la trousse d'information avec les autres ministères pour qu'ils soient sensibilisés aux services fédéraux existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté francophone de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon a un meilleur accès à des services en français. - Les ministères fédéraux peuvent mieux collaborer pour desservir la communauté francophone.
<p>Cinquième objectif</p> <p>Assurer la pleine participation des communautés francophones à des activités d'envergure nationale et internationale afin de les aider à profiter des retombées économiques et culturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et promouvoir les festivals francophones existants. - S'assurer que la participation des jeunes francophones aux différents jeux de la francophonie, tant au niveau provincial que national, est adéquate et que des jeunes du programme d'immersion sont inclus dans les délégations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des artistes de grande renommée participent aux différents festivals. - La visibilité de la communauté francophone est augmenté. - Les jeunes sont fiers de représenter leur communauté francophone et découvrent l'importance d'utiliser le français dans les différents aspects de la vie. - Les organismes francophones ont accès aux programmes du ministère du Patrimoine canadien.
<p>Sixième objectif</p> <p>Mieux intégrer les nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les groupes ethnoculturels francophones sont invités à toutes les rencontres de concertation fédérale, provinciale et communautaire. - Créer des liens avec les bureaux régionaux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour discuter des programmes offerts et pour faciliter les contacts entre ce ministère et la communauté ethnoculturelle francophone de la région de l'Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes communautés ethnoculturelles parlant le français ont une meilleure connaissance de la communauté francophone et ses enjeux. - Les nouveaux arrivants francophones s'intègrent harmonieusement à la communauté francophone de la région de l'Ouest.

RÉGION DE L'OUEST		
Objectifs	Principales mesures envisagées	Résultats prévus
<p>Septième objectif</p> <p>Appuyer financièrement, au moyen du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) ou d'autres initiatives, des projets de développement visant la promotion de la langue et de la culture françaises dans la région de l'Ouest.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de collaboration multipartite dans le secteur arts et culture. <p><i>Alberta</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaborer financièrement avec d'autres ministères fédéraux pour développer divers projets, tels que le projet touristique <i>Vezeau Beach Centennial Park Visual Identity Project</i> (projet PICLO) avec Diversification de l'économie de l'Ouest dans le contexte du centenaire de l'Alberta en 2005. <p><i>Colombie-Britannique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Voir à ce que les compagnies de théâtre francophone de la région de l'Ouest créent des pièces de théâtre original en français et participent à des tournées de théâtre provinciales et nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté francophone de l'Alberta maximise les avantages socio-économiques reliés à la culture francophone et obtient une reconnaissance sur la scène canadienne. - Le public des autres provinces découvre les auteurs et dramaturges francophones de la région de l'Ouest.
<p>Huitième objectif</p> <p>Promouvoir la langue et la culture françaises auprès des jeunes francophones de la région de l'Ouest.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager et appuyer les programmes de jeunes tels que Jeunesse Canada au travail et Échanges Canada. - Encourager et appuyer les activités des organismes culturels et des théâtres pour la région de l'Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes peuvent mieux vivre leur culture francophone à l'extérieur du milieu scolaire. - Les jeunes ont accès aux différents programmes jeunesse du ministère du Patrimoine canadien.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Identification de l'organisme

Ministère du Patrimoine canadien

Édifice Jules-Léger
Les Terrasses de la Chaudière
15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055
Télé. : (819) 994-5987
Internet : <http://www.pch.gc.ca>

Responsables du dossier (hauts fonctionnaires, coordonnateurs)

Au plan national

Eileen Sarkar

Sous-ministre adjointe
Citoyenneté et patrimoine
Tél. : (819) 994-1255
Télé. : (819) 994-5032

Hilaire Lemoine

Directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles
Tél. : (819) 994-0943
Télé. : (819) 953-9353

Louise L. Trahan

Directrice
Direction de la concertation interministérielle
Direction générale des programmes d'appui aux
langues officielles
Tél. : (819) 994-3577
Télé. : (819) 953-3942

Pierre Goulet

Gestionnaire, Liaison et coordination des plans
d'action
Coordonnateur national du plan d'action
Direction de la concertation interministérielle
Tél. : (819) 997-7584
Télé. : (819) 953-3942
Courriel : pierre_goulet@pch.gc.ca

Au plan sectoriel

Citoyenneté et patrimoine

Affaires culturelles

Affaires publiques et communications

Affaires internationales et intergouvernementales

Planification et affaires ministérielles

Guiliana Natale Tél. : (819) 997-7037

Louise Assad Tél. : (819) 953-8559

Suzanne Deschênes Tél. : (819) 994-3808

Annabel Claux Tél. : (819) 953-1453

À confirmer

Au plan régional

Atlantique

Québec

Ontario

Prairies et Nord

Ouest

Ginette Chiasson-Baldwin Tél. : (506) 851-6548

Beverley Caplan Tél. : (514) 283-8601

Rachel Gauvin Tél. : (613) 995-9663

Sylvie Bergeron Tél. : (306) 780-3412

Christopher Natuik (C.-B./Yukon) Tél. : (604) 666-6549

Mirande Alexandre (Alberta) Tél. : (780) 495-4756

Renseignements généraux (suite)

Période couverte par le plan d'action

Ce plan d'action couvre la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2005. Certaines mesures peuvent s'étendre sur plus d'un an.

Plan de communication

Une version imprimée du plan sera distribuée à tous les organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle au Canada, au Commissaire aux langues officielles ainsi qu'aux présidents des comités permanents des langues officielles de la Chambre des communes et du Sénat. Le plan d'action sera aussi accessible sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien ainsi qu'à partir du courrier électronique de chaque employé du Ministère.